

**Délibération n° 26-015**

***CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE CAMBRAI***

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Séance du**

22 avril 2026

**Secrétaire de séance**

Mr Emeric FRANÇOIS

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 15

Effectif votant : 16

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril à 14 heures 30.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Emeric FRANÇOIS.

En suite de convocation en date du 17 avril 2026

**Etaient Présents :**

Mr Emeric FRANÇOIS, Mme VERISSIMO TAVARES Alice, Mme MIRANDA MATOS Sylvia, Mr Samuel PETIT, Mme Paloma GALLEGO, Mme Carole BŒUF DUHOUX, Mme Virginie WIART, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mme Chiaboa Micheline ABOA, Mme Béatrice TRICART, Mr Didier PAIX, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Audrey LAROSAS, Mr François PERUS, Mr Sébastien BERQUIER.

**Absents, excusés ou représentés :**

Mr Stéphane MAURICE, Mme Caroline MERCIER qui donne procuration à Mme Alice VERISSIMO TAVARES.

**Objet de la délibération**

Election du Vice-Président ou de la Vice-Présidente du CCAS

L'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles précise que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président ».

Les membres présents sont invités par le Président du CCAS à faire acte de candidature.

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président à bulletin secret.

Monsieur le Président du CCAS propose aux membres du Conseil d'Administration de procéder à la nomination d'un ou d'une Vice-Président(e).

Après avoir ouïe l'exposé de Monsieur le Président, et suite à la candidature des membres tels que défini dans le tableau ci-joint,

Candidat	Mme TAVARES	Pour 11 Voix Contre 0 Voix
Candidat	Mme WIART	Pour 3 Voix Contre 0 Voix

Les membres du Conseil d'Administration, avec **11 voix pour Mme VERISSIMO TAVARES Alice, 3 voix pour Mme WIART Virginie et 2 votes blancs :**

**DECIDENT**

De nommer **Mme VERISSIMO TAVARES Alice, Vice-Présidente.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1 de  
la Loi n° 82.623 du 22.07.82  
Transmis à la Sous-Préfecture le :  
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,  
Le Président,

Emeric FRANÇOIS.

